

L'ENSEIGNEMENT DE L'ITALIEN AU LYCEE CHATEAUBRIAND

L'enseignement de l'italien au secondaire au lycée Chateaubriand de Rome

Le lycée Chateaubriand, comme tous les lycées français à l'étranger, inscrit son projet à la croisée de l'évolution des prescriptions du Ministère français de l'Education nationale (MEN), des orientations stratégiques de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) dont il dépend et des accords signés avec le pays hôte.

Dans ce cadre, il actualise régulièrement sa proposition éducative et pédagogique.

Ainsi, depuis la rentrée 2013, le lycée présente un dispositif renouvelé de l'enseignement de l'italien, au collège et au lycée.

Cette évolution a permis aux différents partenaires (AEFE, lycée, Ambassade de France, parents d'élèves, Ministère italien de l'Instruction (MIUR)), lors de réunions pluripartites, de poser les jalons d'une nouvelle étape pour l'excellence de l'enseignement de l'italien dans les lycées français en Italie.

I- Cadre institutionnel

Le Ministère italien de l'Instruction et l'Ambassade de France en Italie ont rappelé, lors de la réunion au Ministère italien du 12 décembre 2013, que coexistent actuellement trois textes législatifs de référence qui portent sur l'enseignement de l'italien :

- 1/ la convention culturelle franco-italienne de 1949 qui prévoit un enseignement de langue et civilisation nationales (LCN) avec des épreuves spécifiques au Baccalauréat, dispositif permettant aux élèves italiens d'obtenir l'équivalence du Baccalauréat avec l'Esame di Stato ;
- 2/ l'échange de lettres de 1996 pour l'extension de l'équivalence aux lycées de Milan et Turin et précisant les programmes d'italien à partir de 2000 ;
- 3/ l'accord inter-gouvernemental franco-italien de 2009 pour la mise en œuvre de l'Esabac, permettant d'obtenir en un seul examen les deux diplômes, Baccalauréat et Esame di Stato.

Ces différents accords offrent aujourd'hui à tout élève inscrit dans un lycée français en Italie la possibilité de suivre, au niveau du lycée, un enseignement de l'italien au choix entre :

- Langue et culture nationales (LCN)
- Esabac
- Italien Langue Vivante

NB : on trouvera plus bas les conditions de passation de l'épreuve d'Italien Langue Etrangère

Le Ministère italien de l'Instruction (MIUR) a tenu à rappeler les textes réglementaires actuellement en vigueur, lors de la réunion du 12 décembre 2013 en présence des représentants des parents d'élèves du lycée, et à donner des indications précises au sujet des programmes et des enseignants, à savoir :

- le diplôme italien de *Licenza media* n'est pas requis pour la poursuite d'études dans un lycée italien d'un élève provenant d'un établissement étranger homologué (ce qui est le cas des lycées français d'Italie) (note 2690 du MIUR à l'Ambassade de France du 16/05/2013).
- en Italie, les « Indications nationales » ministérielles (2010) ne sont pas des programmes proprement dits mais portent sur les compétences à acquérir en lecture, écriture et langue ; il y a donc plus de souplesse pour l'enseignant, qui choisit les contenus, mais doit garantir l'acquisition des compétences.
- le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues est un outil nécessaire **pour la langue de scolarisation** (dans un lycée français à l'étranger s'articulent deux langues principales de scolarisation : le français et la langue du pays hôte, en l'occurrence ici l'italien).

A l'issue de cette réunion, les représentants des deux pays ont convenu de procéder à :

- Un échange de lettres pour acter l'actualisation des programmes de 2000 avec les « Indicazioni nazionali » en vigueur dans les lycées italiens depuis 2010. Ainsi, les élèves des lycées français préparant les épreuves spécifiques d'italien LCN bénéficieront des mêmes contenus que les élèves des lycées italiens.
- Un échange de lettres pour actualiser les conditions de détachement des professeurs italiens dans les lycées français, afin de garantir une continuité de carrière dans leur emploi d'origine.
- Le poste diplomatique, la direction du lycée Chateaubriand et des inspecteurs du MIUR se sont réunis le 12 mars 2015 afin de considérer la nécessaire mise à jour de certains points des accords binationaux en fonction de l'évolution des prescriptions éducatives des deux pays et interroger la procédure institutionnelle à suivre.

UN PARCOURS DYNAMIQUE ET EXIGEANT, EN APPUI SUR LES COMPÉTENCES DE L'ÉLÈVE

II- Cadre didactique

Depuis la rentrée 2013, le lycée Chateaubriand a souhaité revaloriser et enrichir l'enseignement de l'italien en élargissant à un plus grand nombre d'élèves, ayant les pré-requis nécessaires, l'accès aux cours de Langue et de la culture italiennes (LCN) dont les programmes sont définis conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère italien de l'Instruction dans le cadre de la Convention culturelle franco-italienne.

Dans cette optique, l'enseignement de langue et culture italiennes est assuré dans de meilleures conditions grâce à un renforcement horaire au lycée et un soutien, si nécessaire, à tous les niveaux du collège. Par ailleurs, un groupe pour débutants permet à chaque élève nouvel arrivant d'acquérir les premières compétences en italien.

La composition des groupes d'apprenants est revue à l'occasion des conseils de classe.

DES MANUELS RÉCENTS, CONFORMES AUX INDICATIONS NATIONALES DU MIUR

Le choix des supports didactiques - manuels, livres, films, CD, DVD, documents divers- comme leur mise en œuvre - relève de la liberté pédagogique des enseignants, la seule contrainte étant d'atteindre les objectifs précisés dans les indications nationales du MIUR.

Dans ce cadre, le choix de l'équipe pédagogique se porte vers des manuels intégrant les supports numériques rendus obligatoires par le MIUR.

LES PROGRAMMES AU COLLÈGE ET AU LYCÉE (ANNEXE 1)

Pour le collège, de la 6ème à la 3ème, l'enseignement de LCN se fonde sur les programmes italiens en appui sur le décret n 2000-938 du 18 septembre 2000 et en accord avec les recommandations du MIUR, une partie du programme de 3ème a été reportée en classe de seconde. Dans ce cadre, les méthodes d'apprentissage relèvent de l'expertise pédagogique de l'enseignant. Il est à noter que ses choix sont régulièrement évalués par des inspections.

L'inspection générale du MIUR reconnaissant la qualité de l'enseignement dans les établissements français homologués (cas du lycée Chateaubriand) n'exige plus l'examen de *Licenza media* pour l'inscription dans un établissement italien. Celle-ci tient compte de l'âge de l'élève et de son niveau de connaissances.

UN LYCÉE INTERNATIONAL D'EXCELLENCE

Le dispositif d'enseignement/apprentissage de l'italien au lycée Chateaubriand s'inscrit dans la politique d'excellence des lycées français à l'étranger, dont l'objectif est de permettre à chaque élève, français, du pays hôte ou de pays tiers, ayant effectué sa scolarité dans l'établissement, d'être quasi-bilingue à la fin de la troisième. Au lycée Chateaubriand, le dispositif d'apprentissage proposé vise prioritairement cet objectif de la double compétence linguistique franco-italienne.

Ainsi, à l'entrée du lycée, trois parcours s'offrent aux élèves lors de l'inscription au Lycée (annexe 2) :

Parcours 1

Baccalauréat français avec Italien Langue Vivante (LV 1, LV2 ou LV3)

→ L'élève français ou de nationalité autre qu'italienne passe l'épreuve d'**Italien Langue Vivante (LV)** au Baccalauréat, écrit et oral, selon le règlement de l'examen français. De cette manière, il obtient, avec le Baccalauréat, l'attestation de réussite à l'épreuve d'Italien Langue Vivante permettant de s'inscrire à l'université en Italie et de faire valoir l'équivalence de l'Esame di Stato.

→ Un élève italien peut passer l'épreuve d'Italien Langue vivante (LV1 ou LV2) selon les mêmes modalités, s'il a obtenu le « **Nulla osta** » du MIUR ; cette dérogation permettra à cet élève d'obtenir l'équivalence sans passer l'épreuve de LCN.

Rappel sur Le « **Nulla Osta** » : il s'adresse aux élèves italiens qui ont entamé leur scolarité à l'étranger et qui doivent obtenir du ministère de l'Instruction (MIUR) l'autorisation, appelée «Nulla osta», de passer l'épreuve d'Italien Langue Vivante au Baccalauréat. En effet, n'ayant pas suivi à l'étranger un enseignement spécifique d'Italien Langue et culture nationales (LCN), ils sont dispensés de cet enseignement ; Le «Nulla osta» concerne les élèves s'inscrivant en classe de 3^{ème} et suivantes. Si l'élève italien n'obtient pas le « Nulla Osta », il pourra passer l'épreuve d'italien Langue vivante, sans pouvoir prétendre à l'équivalence délivrée par le Lycée Chateaubriand.

Parcours 2

Baccalauréat français avec langue et Culture Nationales (LCN)

L'élève souhaite obtenir uniquement le Baccalauréat, accompagné de l'équivalence avec l'Esame di Stato :

→ **de nationalité italienne**, l'élève passe au Baccalauréat les épreuves spécifiques de LCN (écrit et oral de Langue et culture nationales) prévues par l'Accord culturel franco-italien dont les programmes sont définis conjointement par le ministère de l'Education nationale et le ministère italien de l'Instruction. Il obtient, avec le Baccalauréat, l'attestation de réussite à l'épreuve spécifique de LCN permettant de s'inscrire à l'Université en Italie et de faire valoir l'équivalence de l'Esame di Stato.

→ **d'une autre nationalité**, l'élève peut passer l'épreuve d'Italien-LCN après vérification du niveau de langue acquis.

Parcours 3

Baccalauréat français et Esame di stato (EsaBac)

Quelle que soit sa nationalité, l'élève souhaite obtenir simultanément deux diplômes : le Baccalauréat et l'Esame di Stato :

Il bénéficie d'un parcours intégré de trois ans de la Seconde à la Terminale , avec un programme de langue et littérature italiennes, et un programme mixte sur l'histoire des deux pays. En classe de Terminale, il passe les épreuves de Langue et littérature italiennes (écrit et oral) et d'Histoire-géographie en italien (écrit) prévues par le programme EsaBac.

Dans ce cas, l'élève n'est pas titulaire d'un diplôme italo-français, mais de deux diplômes distincts, le "Baccalauréat" français et l'Esame di Stato italien.

NIVEAU	HEURES ELEVES	PROGRAMME INDICATIF LCN
6 ^e	3 heures	<p><u>Lingua e Grammatica:</u> fonologia, ortografia, morfologia: parti variabili del discorso <u>Produzione scritta:</u> descrizione, riassunto, cronaca, tema di argomento personale <u>Analisi dei generi letterari:</u> favola, fiaba, racconto fantastico INTRODUZIONE ALLA POESIA: EPICA: <i>L'Iliade</i>; lettura integrale di "L'assedio di Troia" Lecture durante l'anno di opere integrali di autori italiani</p>
5 ^e	3 heures	<p><u>Lingua e Grammatica:</u> morfologia: parti invariabili del discorso analisi logica: concetti fondamentali, predicato verbale e nominale, complementi, connettivi logici verbi: tutti i modi +forma attiva e passiva <u>Produzione scritta:</u> riassunto, racconto, lettera, diario, autobiografia <u>Analisi generi letterari:</u> PROSA: lettera, diario, biografia, racconto poliziesco, d'avventura, umoristico POESIA: Lettura di alcuni testi di autori italiani. Studio dell'Eneide: Piumini, <i>Cuore d'eroe</i> (lettura integrale) Lecture durante l'anno di opere integrali di autori italiani</p>
4 ^e	3 heures	<p><u>Letteratura: Generi:</u> <u>La novella:</u> Verga, Pirandello, Sciascia... <u>Il romanzo: (i diversi sottogeneri del romanzo: romanzo storico, realista, sociale, psicologico)</u> <u>Lettura antologica di autori classici del XIX e XX secolo (Manzoni, Verga; Sciascia, ecc.)</u> Lettura integrale di alcuni romanzi di autori del XX e XXI secolo. Metodologia: analisi di un testo in prosa (concetti base) <u>La poesia</u> <u>Tema:il poeta e la natura:</u> studio di poeti italiani del XIX e XX secolo (Leopardi, Pascoli, Montale...) Metodologia: analisi di un testo poetico (concetti base) Lettura integrale di alcuni romanzi di autori del XX e XXI secolo Lingua e Grammatica: sintassi del periodo; concordanza dei modi e dei tempi; connettivi logici; ripasso di analisi grammaticale e logica; ripasso verbi irregolari. Produzione scritta: il tema argomentativo, la lettera, il diario, il riassunto, il commento, il tema di argomento personale</p>
3 ^e	3 heures	<p><u>Letteratura: Generi :</u> <u>La novella</u> e il racconto (Buzzati, Calvino e altri autori del XX e XXI sec.) <u>Il romanzo</u> (Ammanniti, Calvino e altri autori del XX e XXI sec.) <u>Metodologia:</u> Analisi di un testo in prosa; <u>La poesia</u> (Ungaretti, Quasimodo e altri autori del XX e XXI sec.) <u>Metodologia:</u> Analisi di un testo poetico. <u>Tematiche:</u> <u>La paura</u> <u>La storia e la guerra</u> <u>Amicizia, adolescenza, droga</u> <u>L'amore</u></p>

NIVEAU	HEURES ELEVES	PROGRAMME INDICATIF LCN
2 nd	4 heures	<p>(ESABAC e LCN)</p> <p><u>I modulo:</u> la lirica d'amore: dallo Magna Curia al "dolce stil novo": Jacopo da Lentini, Cavalcanti, La <i>Vita nova</i> di Dante; Petrarca, <i>Il Canzoniere</i> Metodologia: analisi del testo poetico</p> <p><u>II modulo:</u> Dante cenni biografici; la poetica e le opere e la Divina Commedia: Lettura antologica di alcuni canti de <i>L'Inferno</i>:</p> <p><u>III modulo:</u> Boccaccio: cenni biografici; la poetica e le opere; <i>Il Decameron</i> : (lettura di 3-5 novelle) Metodologia: analisi della novella</p> <p><u>IV modulo:</u> Esposizione di novelle di autori del XIX e XX sec.</p> <p><u>V modulo:</u> L'Umanesimo: caratteri generali. Lorenzo il Magnifico.</p> <p><u>VI modulo:</u> La trattatistica storico politica: Machiavelli e Guicciardini</p> <p><u>VII modulo:</u> Ariosto e il romanzo cavalleresco. Lettura de <i>L'Orlando furioso raccontato da Italo Calvino</i> Lettura integrale di alcuni romanzi del XX e XXI sec. a scelta dell'insegnante.</p>
1 ^{ère}	4 heures	<p>Programmes différents selon voir ci-dessous :</p> <p>ESABAC</p>
Tale	4 heures	<p>Italien Langue Vivante</p> <p>L.C.N. (programme identique à l'ancien I.L.M.)</p>

Programme Indicatif 1ère LCN

I. L'età della Controriforma e del Barocco: caratteri generali.
Torquato Tasso e La Gerusalemme liberata
Galileo Galilei

II. L'età dell'Illuminismo: caratteri generali.
Beccaria: Dei delitti e delle pene
Parini e Il Giorno
Goldoni e la riforma del teatro
Lettura integrale di "La locandiera"

III. L'età napoleonica: caratteri generali
Preromanticismo e Neoclassicismo
Ugo Foscolo. Cenni biografici
Le Ultime lettere di Jacopo Ortis
I sonetti

IV. Il Romanticismo: caratteri generali
Giacomo Leopardi: cenni biografici.
Le operette morali
I Canti
La ginestra.
Alessandro Manzoni: cenni biografici.
Lettura integrale dei Promessi Sposi

Programme Indicatif Terminale LCN

I. La Sicilia e l'Unità d'Italia
Tomasi di Lampedusa: Il Gattopardo
La letteratura dell'Italia postunitaria: Scapigliatura e Verismo
La Scapigliatura milanese: caratteri generali
Il Verismo: caratteri generali.
Giovanni Verga: cenni biografici.
La svolta verista : Rosso Malpelo
Il ciclo dei vinti e I Malavoglia
Dopo i Malavoglia: La Roba e Mastro don Gesualdo.

II. Il Decadentismo
Caratteri generali del Decadentismo
Cenni biografici su D'Annunzio e Pascoli
I miti: l'Esteta, il Superuomo, il Fanciullino
Due opere a confronto: Alcyone e Myrica

III. La crisi delle certezze e la nuova concezione del romanzo
Luigi Pirandello :
Cenni biografici su Pirandello
L'Umoreismo
Il Fu Mattia Pascal
Novelle per un anno
Il teatro di Pirandello: il grottesco e il teatro nel teatro.
Italo Svevo:
Cenni biografici su Svevo
Da Alfonso Nitti a Zeno Cosini: tappe di un itinerario
La coscienza di Zeno

IV. L'età delle avanguardie e il rinnovamento del linguaggio poetico: il Futurismo
Il concetto di Avanguardia. Le avanguardie storiche: caratteri comuni.
Caratteri generali del Futurismo.

V. Dimensione esistenziale e tragedia storica nella poesia tra le due guerre:
Ungaretti, Montale, Quasimodo.
Giuseppe Ungaretti: L'Allegria
Eugenio Montale: Ossi di Seppia
L'Ermetismo e Quasimodo: Acque e terre; Ed è subito sera.

VI. Il romanzo del dopoguerra:
Il Neorealismo: caratteri generali.
La letteratura del dopoguerra: la memorialistica, la guerra, la Resistenza
Lettura integrale di tre romanzi del secondo dopoguerra.

Programme indicatif 1ère Esabac

Periodo storico: dal XVI sec. al 1840.

Autori:

'500 Ariosto e Tasso

'600 Galilei

'700 Parini e Goldoni

'800 Foscolo e Manzoni

Generi:

1: Il poema dal 500 al 700

Poema epico-cavalleresco: L'Orlando Furioso di L.Ariosto (Proemio e passi scelti dei canti I, VII, XII, XXIII-XXIV, XXXIV)

La Gerusalemme Liberata di T. Tasso (Proemio, passi scelti dei canti IV e X II)

Poema satirico didascalico: Il Giorno di G.Parini (da Il Mattino:Proemio, "Il risveglio", da Il Mezzogiorno: "La vergine cuccia")

2: Il trattato dal 600 al 700 : la prosa argomentativa

Trattato scientifico: G. Galilei: "La lettera a Cristina di Lorena" e Il dialogo sopra i due massimi sistemi del mondo (due brani)

Trattato giuridico-filosofico: C. Beccaria, Dei delitti e delle pene (passi scelti)

3: Il teatro del 700

La Commedia dell'Arte e la riforma del teatro di Goldoni

La locandiera (lettura integrale)

4: Il romanzo

Il romanzo epistolare: U. Foscolo, Ultime lettere a Jacopo Ortis ("Tutto è perduto"; "Il bacio"; "La lettera da Ventimiglia" e "La lettera a Teresa")

Il romanzo storico: A.Manzoni, I Promessi Sposi (lettura integrale e analisi in classe di passi scelti)

Programme indicatif Terminale Esabac

Thématiques 6,7,8,9 du Programme officiel

6. Le Romantisme

Leopardi, I canti, le Operette morali,

Berchet, La lettera seria di Crisostomo

7. Réalisme et naturalisme en France ; Vérisme en Italie.

Giovanni Verga, Il ciclo dei vinti (Mastro-don Gesualdo, lettura integrale), le Novelle

8. La poésie de la modernité : Baudelaire et les poètes maudits ;

la Scapigliatura

il Decadentismo

Pascoli : le opere a scelta

D'Annunzio, romanziere e poeta (opere a scelta)

9. La recherche des nouvelles formes de l'expression littéraire et les rapports avec les autres manifestations artistiques

I Futuristi

Svevo, La coscienza di Zeno (lettura integrale)

Calvino, romanzi a scelta

Pavese, romanzi a scelta

Primo Levi, Se questo è un uomo

Tommasi di Lampedusa,Il gattopardo

Pirandello : il teatro (a scelta), le novelle

Moravia, Gli indifferenti (lettura integrale)

Elsa Morante, La storia

Ungaretti, poesie a scelta

Montale, poesie a scelta

Quasimodo, poesie a scelta

Saba, poesie a scelta

Umberto Eco

Alessandro Baricco

Antonio Tabucchi (Sostiene Pereira: lettura integrale)

Leonardo Sciascia, (Il giorno della civetta: lettura integrale)

au choix : autres auteurs contemporains

L'enseignement de l'italien / 3 Parcours possibles

Tniale

Langue Vivante

→ L'élève passe l'épreuve d'italien (LV 1, 2 ou 3), écrite et orale selon le règlement de l'examen du Baccalauréat.

Section européenne possible

Jusqu'à deux options possibles

LCN

→ L'élève souhaite obtenir uniquement le Baccalauréat général, accompagné de l'équivalence à l'Esame di stato.

→ obligatoire pour les élèves de nationalité italienne n'ayant pas choisi l'Esabac, et ne possédant pas le Nulla Osta.

Section européenne possible

Jusqu'à deux options possibles

EsaBac

→ Quelle que soit la nationalité, l'élève peut obtenir à la fois le Baccalauréat général et l'Esame di stato

Jusqu'à deux options possibles

1ère

Seconde Générale

Enseignement de l'italien

DÉBUTANT

OU

ITALIEN L. V.

OU

LCN

OU

ESABAC
(Hist-Géographie en italien)

Section européenne (DNL en Anglais)

1 semestre Scientifique
et 1 semestre Sciences Humaines

Jusqu'à deux options :

ARTISTIQUE (+2H)
(Histoire des Arts
ou
Arts-Plastiques)

LATIN (+2H)

GREC (+2H)

2nde

GLOSSAIRE

DNL : il s'agit d'un cours enseigné en langue étrangère sans pour autant être un cours de langue.

Exemple : l'histoire-géographie ou les mathématiques dispensés en langue étrangère.

Esabac : C'est la contraction de "*Esame di stato*" (maturità) et "*Baccalauréat*". C'est un parcours, de la Seconde à la Terminale, prévoyant une formation intégrée avec un enseignement de langue et littérature italiennes et une « Discipline Non Linguistique » (Histoire-Géographie).

LCN : Langue et culture nationales. Depuis 2008, l'actualisation de l'accord de 1949 fait référence à Langue et *Culture* Nationales (La culture comprend la civilisation et la littérature).

MIUR : Ministero dell'Istruzione, Università e Ricerca - Ministère de l'instruction italien, de l'université et de la recherche.

Nulla Osta : les élèves italiens qui ont entamé leur scolarité à l'étranger dans un établissement français doivent obtenir du Ministère de l'Instruction l'autorisation (appelée *Nulla osta*) de passer l'épreuve de d'Italien Langue Vivante au Baccalauréat. Cette dérogation leur permet d'obtenir l'équivalence de plein droit de leur Baccalauréat, à condition d'avoir réussi l'épreuve d'italien langue vivante étrangère. N'ayant pas suivi à l'étranger un enseignement spécifique de langue et culture italienne, ils sont par conséquent dispensés de cet enseignement obligatoire. Ceci concerne les élèves s'inscrivant en classe de 3^{ème} et de lycée.